

Petitjean, Olivier, "Derrière les voitures électriques, le travail des enfants dans les mines de RDC ?", *Observatoire des Multinationales (ODM)*, Paris, Francia, 04 de octubre de 2016.

Consultado en:

<https://multinationales.org/Derriere-les-voitures-electriques-le-travail-des-enfants-dans-les-mines-de-RDC>

Fecha de consulta: 15/01/2021.

Derrière les voitures électriques, le travail des enfants dans les mines de RDC ?

Elles sont abondamment vantées comme la solution « propre » aux problèmes de pollution et de gaz à effet de serre, et elles ont été les stars du Mondial de l'automobile de Paris. Mais, si l'on tient compte de l'ensemble de leur chaîne de production, l'impact social et environnemental des voitures électriques est-il tellement meilleur que celui des véhicules conventionnels ? Exemple pointé par Amnesty international : plusieurs grands constructeurs, parmi lesquels Renault-Nissan, présentent un risque significatif d'utilisation, pour leurs batteries, de cobalt extrait en République démocratique du Congo par des enfants.

Publié le 4 octobre 2016 , par Olivier Petitjean



Plus de la moitié du cobalt extrait dans le monde provient de la RDC, et une proportion non négligeable l'est de manière artisanale, dans des mines où peuvent travailler des enfants très

jeunes. Amnesty international identifie plusieurs constructeurs de voitures électriques comme particulièrement « à risque » d'utiliser du cobalt miné dans des conditions inacceptables : Renault-Nissan (modèles Twizy et Zoe), Tesla, Chevrolet-GM, Fiat-Chrysler et BMW.

Tous ont pour point commun de se fournir en cobalt auprès de deux firmes coréennes, LG Chem et Samsung SDI, qui elles-mêmes se fournissent auprès d'une entreprise chinoise, Huayou Cobalt, laquelle achèterait du cobalt issu de mines artisanales. Contactés par l'ONG de défense des droits de l'homme, ni Renault, ni Tesla, ni GM n'ont fourni de réponse. Fiat-Chrysler et BMW ont répondu en niant tout lien avec les mines artisanales de RDC, mais sans apporter de garantie probante qu'ils mettaient effectivement tous les moyens en œuvre pour vérifier l'origine de leur cobalt ; ils semblent se défaire de leur responsabilité sur les intermédiaires.

Pourtant, il existe de plus en plus de standards internationaux qui encouragent les entreprises multinationales à assurer une transparence complète sur leur chaîne d'approvisionnement, particulièrement lorsqu'il y a des risques avérés de violations des droits humains fondamentaux, comme dans le cas de la filière cobalt.

En France, la proposition de loi sur le devoir de vigilance des multinationales, qui doit enfin repasser devant le Sénat dans quelques jours (voir notre dernier article en date [ici](#)), vise de manière similaire à obliger les firmes à mettre des moyens effectifs en place pour s'assurer que leur chaîne de production n'entraîne pas d'atteinte grave aux droits de l'homme. Une démarche que l'on est en droit d'attendre de toutes les multinationales, particulièrement lorsqu'elles prétendent vendre des produits propres.

Olivier Petitjean

—

Photo : Ryu Hayano

Article publié par Olivier Petitjean